

Service Espaces Verts  
BD

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 septembre 2022**

**CM20220919-13**

**TRAVAUX**

**Aménagement d'une plaine de loisirs multigénérationnelle sur le site sportif de la Grangette - Autorisation de signer le permis d'aménager**

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports et des loisirs, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2021 portant création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement associés (APCP) n°2022-06,

Le Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une piste d'athlétisme et de biathlon sur la plaine sportive de la Grangette à Thonon-les-Bains (mission de conception) a été confiée à l'ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE (73100 AIX-LES-BAINS) pour un montant de 12 246,85 € HT.

Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché relatif au lot 1 « Terrassement - VRD – Aires sportives – Parcours » avec le groupement d'entreprises EMC (Thonon-les-Bains) / REVET SPORT (01800 Charnoz sur Ain) pour un montant de 958 793,75 € HT (1 150 552,50 € TTC)

Le lot 2 « Serrurerie – Equipements sportifs » étant infructueux, une nouvelle consultation a été relancée. À l'issue de celle-ci, la Commune a décidé de ne pas donner suite à la seule offre régulière sur les deux propositions soumises et de relancer de nouveau cette consultation.

Compte-tenu de la nature et de l'ampleur de ces travaux, ceux-ci doivent faire l'objet d'un permis d'aménager au titre du Code de l'Urbanisme.

Cette opération est prévue à l'AP/CP n° 2022-06 portant « création du parc de loisirs multigénérationnel de la Grangette » d'un montant de 1 800 000 euros TTC.

La livraison de l'ouvrage est prévue fin mars 2023.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis d'aménager relatif à ce projet ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour la réalisation du projet, notamment auprès de l'État, de la Région et du Département.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**MAIRIE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la  
Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 19 septembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le treize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six septembre deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

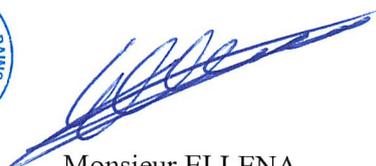
Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Monsieur ELLENA.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*